



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 095-219500543-20241206-41_2024-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°41

DATE DE LA CONVOCATION 29/11/2024	L'an deux mille vingt quatre Le six décembre à dix-neuf heures et dix minutes.
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 29/11/2024	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 8 Présents : 6 Absent représenté : 1 Absent : 1 Votants : 7	<u>Etaient présents</u> : Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier FLIGNY - Olivier MAUGER <u>Absent représenté</u> : Laurent RONDEAU (pouvoir donné à Elizabeth DUFOUR) <u>Absent</u> : José MATIAS CARVALHO DE MOURA <u>Secrétaire de séance</u> : Olivier MAUGER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBERATION N°41 OBJET : Rémunération agent recenseur pour le recensement de la population 2025	Vu le code général des collectivités territoriales, Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population, Considérant que l’insee n’a pas encore communiqué le montant de sa dotation pour le recensement 2025 Considérant que la commune décide d’attribuer à l’agent recenseur l’intégralité de la dotation de l’insee Monsieur le maire propose de verser à l’agent recenseur l’intégralité de la dotation forfaitaire de l’insee

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



	Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers : Décide à l'unanimité de verser à l'agent recenseur l'intégralité de la dotation versée par l'insee.
CACHET MAIRIE 	Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 17/12/2024 EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
	Le Maire,  Ludovic BAZOT
	Le secrétaire de séance,  Olivier MAUGER